

# Tribunes de la santé

SciencesPo  
CHAIRE SANTÉ

CYCLE 2024 : LES TRANSFORMATIONS DES MÉTIERS DE LA SANTÉ : QUELLES SONT-ELLES, COMMENT LES ANTICIPER, COMMENT LES ACCOMPAGNER ?

## QUELLES TRANSFORMATIONS DES MÉTIERS DES SOINS PRIMAIRES SUR LES TERRITOIRES ?

PAR LUCILE PERREAU

► **Stéphanie Rist, rhumatologue, députée du Loiret et conseillère municipale d'Orléans, était l'invitée de la dernière session des Tribunes de la santé, le 30 mai dernier. Face à Maurice-Pierre Planel, administrateur des affaires sociales au Sénat et membre de la chaire santé, elle a détaillé les transformations des métiers des soins primaires. Un sujet qu'elle connaît bien de par les lois qu'elle a proposées.**

« **Y**a-t-il réellement une évolution des métiers des soins primaires ? S'agit-il d'une mutation profonde, et est-ce une bonne chose ? Cela traduit-il une adaptation au système de santé et à la démographie, ou à une certaine forme de nécessité de reconnaissance des métiers ? » Tant de questions auxquelles Stéphanie Rist a apporté de nombreux éléments de réponse lors de la session du 30 mai dernier des Tribunes de la santé. Mais avant tout, est-ce que « toutes ces évolutions sont des mutations profondes des métiers ? », s'interroge la députée. Pour y répondre, elle est revenue sur ses deux propositions de loi (PPL), tout particulièrement l'article 1 de sa première PPL, à savoir la création d'une profession médicale intermédiaire. « Elle est plutôt bien passée auprès des parlementaires, mais cela a été assez violent à l'extérieur. La mesure a été retirée à la suite de discussions avec les professionnels et les syndicats, et j'ai proposé au gouvernement de rendre un rapport sur l'évolution des pratiques avancées, car cela demeurait un moyen de progresser sur le sujet. »

Au vu des résultats de ce rapport, la députée a proposé une nouvelle loi portant sur « l'évolution des compétences des IPA, notamment la prescription, ainsi que sur l'accès direct aux kinésithérapeutes et aux IPA en exercice de soin coordonné ». Une proposition présentée au début des négociations conventionnelles avec les médecins libéraux en 2023. « Cela a de nouveau été très violent. Pourtant, du côté des parlementaires, cette loi a été votée à la quasi-unanimité, rappelle-t-elle. Je dis cela car nous voyons que la représentation nationale se positionne vraiment en avant sur ces sujets. Nous voyons que ces évolutions des métiers sont "bousculantes" et provoquent un véritable changement culturel profond. »

### ÉVOLUTION OU ADAPTATION AUX TERRITOIRES ?

« Ces évolutions de métiers traduisent-elles des évolutions qui sont en réalité des adaptations ? », interroge la rhumatologue.

Pour Stéphanie Rist, pas de doute. « Il y a d'abord une adaptation démographique, avec le vieillissement de la population et une démographie médicale insuffisante. Aujourd'hui, les textes de loi qui concernent la santé sont définis par deux raisons : la LFSS, pour le financement, et l'accès aux soins, qui vise à trouver des solutions dans les territoires durement touchés par la désertification, explique-t-elle. La motivation première de l'évolution des métiers est avant tout une amélioration de la qualité de prise en charge, plutôt qu'une amélioration de l'accès aux soins. » Le vieillissement de la population entraîne une nécessité de prendre en compte le parcours de soins et donc ces évolutions de métiers. « L'exemple concret est les IPA en pathologies chroniques stabilisées, qui vont améliorer le parcours de soins. »

Autre point très important pour la députée, les protocoles de coopération qui sont aussi des évolutions et qui « permettent de se rapprocher du territoire et d'adapter ce qu'il est possible de faire ». En revanche, il ne faut pas les confondre avec « la délégation de tâches dans le cadre d'un protocole, et les éventuels partages de compétences que peuvent connaître certains métiers avec des formations (master IPA) ».

Selon l'élue, ces évolutions s'adaptent aussi à la nécessité d'une meilleure reconnaissance des professionnels. « Cela rattrape ce qui aurait peut-être dû être fait depuis longtemps, sans pour autant que cela soit lié à une évolution du métier en elle-même. » Elle estime que « l'évolutivité des métiers est un véritable argument pour l'attractivité » de certaines professions. « Proposer d'évoluer après des formations universitaires de bonne qualité vers d'autres métiers me paraît très important pour le maintien d'une attractivité initiale au métier. »

En se fondant sur une étude de France Travail\*, la députée rappelle que les métiers seront amenés à évoluer, notamment avec l'intelligence artificielle et le développement technologique. « Le vieillissement va aussi engendrer l'évolution et la création de nouveaux métiers, particulièrement avec le virage ambulatoire massif qui va être, à mon sens, nécessaire. La mise en place de la télésurveillance et des outils numériques va forcément entraîner le besoin de se former, signale-t-elle. Nous avons une très grande marge de valorisation des métiers qui ne le sont pas forcément. Ces labellisations peuvent être un moyen de relancer l'attractivité de certains métiers. » ●

\* « Les métiers de la santé à l'horizon 2040 », France Travail, 9 janvier 2023.